

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2;

Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de

l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets);

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

ARRÊTE

Article 1:

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer : LICENCE la Commission d'examen des voeux dans Parcoursup

Mention Sciences, Technologies, Santé

Parcours

Chimie, Informatique, Mathématiques, MIASHS, Physique, Sciences Pour Ingénieur, Sciences de la Terre, Sciences de la Vie

		- 1		•
Prési	don	ta	111	nm

MAGALON HELENE Mme

ENSEIGNANTS::

CHASSERAY XAVIER M. HOARAU SEBASTIEN M

BOUDABBOUS YOUSSEF M

HOAREAU GILLES M.

LUCAS DE PESLOUAN PIERRE-OLIVIER M

FINIZOLA ANTHONY M BALLAND MAUD Mme

Mme GRASSI MATHILDE

Statut

Maître de conférence

Maître de conférences Maître de conférences

Maître de conférences Enseignant

Maître de conférences

Maître de conférences

Enseignant Enseignant

Article 2:

GRONDIN PEREZ BRIGITTE La Direction générale Général des Services et Mme

sont chargées chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Directrice

Fait à Saint-Denis, le 03 AVR 2024

L'Administrateur Provisoire de l'Université de La Réunion

Par délégation de l'Enversité de la Réunion Le Vice-President gu Conseil d'administration en charge de la formation

Jérôme GARDODY